

ARRETE N° 541-95 DU 15 FEVRIER 1995
fixant les jours des audiences des différentes chambres de la
Cour d'appel
de Fianarantsoa (*J.O. n°2289 du 27.02.95, p.666*)

Les jours des audiences des différentes chambres de la Cour d'appel de Fianarantsoa sont fixés ainsi qu'il suit :

- chambre commerciale : le lundi ;
- chambre correctionnelle et correctionnelle des mineurs : le mardi ;
- chambre civile, toutes sections confondues : le mercredi ;
- chambre sociale : le jeudi ;
- chambre d'immatriculation et chambre d'accusation : le vendredi.

Toutes les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont et demeurent abrogées.